

UNI-CITÉ

Lorsque le droit vient en aide aux Roms en situation fragile

Initiative originale de la Faculté de droit, la «Law Clinic» publie une brochure pour aider les Roms en état de précarité et les personnes qui les épaulent à faire respecter leurs droits

«A i-je le droit de venir en Suisse?» A peine ouverte, la brochure mise sur pied par les étudiants et les collaborateurs de la *Law Clinic* annonce la couleur. Sans fard, le document aborde des questions cruciales et souvent juridiquement complexes pour les personnes «roms» en situation fragile à Genève, et se charge de leur apporter des réponses claires, en français et en roumain. En l'occurrence, la réponse est sans ambiguïté: les Roms ont parfaitement le droit de venir en Suisse, avec les membres de leur famille, sans annonce préalable auprès des autorités mais sous réserve de disposer d'une pièce d'identité.

CONTRE LES IDÉES REÇUES

«Tout le propos de cette brochure est de clarifier les droits dont peuvent se prévaloir les personnes «roms»



Un groupe de Roms à Vaulx-en-Velin, France. Photo: J. Pachoud/AFP

en situation précaire et ceux qui les côtoient», explique Olivia Le Fort, chercheuse post-doctorante rattachée à la *Law Clinic* et responsable, avec sa collègue Djemila Carron de cette initiative placée sous la direction de la professeure Maya Hertig Randall. «Beaucoup d'idées reçues, qui ont cours même chez des juristes, se révèlent parfaite-

ment erronées lorsqu'on se base sur les fondements du droit en vigueur. Par exemple, les Roms ont toute légitimité à dormir sur le domaine public, pour autant qu'ils laissent les lieux propres et ne dérangent pas leur entourage. On ne compte pourtant plus les cas où les forces de police ont cru qu'elles étaient en droit

de déloger ces personnes de parcs ou de lieux publics.»

Sur la forme, tout a également été pensé pour faciliter la compréhension, même par les plus démunis. «Outre nos efforts de vulgarisation, nous avons privilégié des textes courts et l'utilisation de pictogrammes pour que les réponses que nous apportons soient appréhendées par le plus grand nombre. Parmi la population rom qui vit dans nos rues, de nombreuses personnes sont en effet analphabètes», précise Olivia Le Fort.

CROISER LES SPÉCIALITÉS

Droit au séjour, au travail, à l'utilisation de l'espace public: tous les aspects devant lesquels la population rom se trouve souvent démunie sont abordés, de manière transversale, quelle que soit la spécialité du droit considérée. «Cette manière de travailler va à l'encontre de

ce que vit généralement un étudiant en Faculté de droit, puisque cette discipline est abordée de manière compartimentée. Ici, le type de problématiques que nous devons traiter imposait une vision d'ensemble, et l'intervention de nombreux experts autres que des juristes», note Olivia Le Fort.

Tirée à 1500 exemplaires, la brochure est téléchargeable depuis le site web de la Faculté de droit et sur la page Facebook de la *Law Clinic*. Elle sera au centre d'une prochaine séance d'information à Uni Mail.

| MARDI 17 DÉCEMBRE |

Séance d'information organisée par la *Law Clinic* sur les droits des personnes «roms» en situation précaire à Genève 18h30 | Uni Mail, salle S160 www.unige.ch/droit/lawclinic

VU D'ICI

Andreas Bucher lauréat du Prix Walther Hug

Récompense parmi les plus prestigieuses dans le domaine du droit en Suisse, le Prix Walther Hug couronne l'ensemble des travaux d'Andreas Bucher, professeur honoraire de l'UNIGE, en matière de droits de l'enfant et de la famille, ainsi qu'en droit international privé. Il lui sera remis le 13 décembre

Décerné tous les deux à trois ans par la fondation du même nom, le Prix Walther Hug a pour objectif de promouvoir le développement de la recherche scientifique en droit. Il distingue ainsi une personnalité de la communauté juridique suisse non pour des travaux particuliers, mais pour l'excellence de son œuvre tout au long d'une carrière académique.

Ce «Grand Prix» se différencie du Prix du professeur Walther Hug, lequel récompense les thèses dans le domaine juridique qui ont obtenu les plus hautes évaluations dans une université suisse et se distinguent de surcroît par une qualité scientifique de premier ordre.

LONGUE CARRIÈRE À L'UNIGE

Professeur honoraire à la Faculté de droit depuis l'été 2008, après avoir disposé du titre de professeur ordinaire, Andreas Bucher a dirigé le Département de droit civil (1987-1993) et le Département de droit international privé (entre 1993 et 1998, ainsi qu'entre 2000 et 2008). Il a également occupé la fonction de président de la Section de droit privé (1998-

2000) et celle de président du Sénat de l'UNIGE (1995-2000). Il est actuellement membre de l'Institut de droit international et du Groupe européen de droit international privé.

C'est pour ses nombreuses publications scientifiques dans le domaine du droit international privé et du droit des personnes et de l'enfant qu'Andreas Bucher devient l'heureux lauréat du Prix Walther Hug 2013. Il s'inscrit ainsi comme le deuxième représentant de l'UNIGE à recevoir cette récompense, puisque la professeure honoraire Denise Bindschedler-Robert avait été distinguée en 1993.

A côté de ses activités d'enseignement et de recherche, Andreas Bucher a été expert de la délégation

suisse à la Conférence de La Haye de droit international privé, dans le domaine de l'adoption internationale, de la protection internationale des mineurs et des adultes ainsi qu'au sujet de la compétence et de l'exécution des jugements en matière civile et commerciale. Il a présidé les travaux relatifs à la Convention de La Haye du 30 juin 2005 sur les accords d'élection de for, lesquels déterminent, en cas de conflit entre nations, l'autorité juridique compétente.

Andreas Bucher a présenté le cours général de droit international privé de l'Académie de droit international de La Haye (session d'été 2009) et participe encore à plusieurs arbitrages. ■